

**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
ET
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
2021**



VILLE DE LA ROCHETTE

PROPOS INTRODUCTIF

- **Introduction**

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des Collectivités. Il participe à l'information des Élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une Collectivité préalablement au vote du Budget Primitif . Dispositions légales du DOB Imposé par la loi du 06 février 1992 dite loi A.T.R. le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants ,des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art.L.2312-1,L.3312-1,L.4312-1,L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT).

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale . Selon la jurisprudence , la tenue du DOB constitue une formalité substantielle . Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte , le DOB ne peut intervenir ni le même jour , ni à la même séance que le vote du budget .

Objectifs du DOB: Discuter des orientations budgétaires municipales, Informer sur la situation financière de la Collectivité afin d'éclairer les choix stratégiques des Élus au Budget Primitif.

PROPOS INTRODUCTIF

- **Rapport d'Orientation Budgétaire(ROB)**

Compte-rendu de séance et publicité :Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance. Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours(décret n°2016-841 du 24/06/2016). Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen: site internet, publication,...(décret n°2016-841 du 24/06/2016).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la Collectivité, lorsqu'il existe , dans un délai d'un mois après leur adoption(décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération intercommunale de documents d'informations budgétaires et financières).

CONTEXTE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE

- **Zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie**

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi au T3 passant de - 11,7 % T/T au T2 à + 12,5 % au T3. Néanmoins l'activité demeure en retrait de 4,4 % par rapport au T4 2019. Ceci découle de la moindre activité des secteurs sources de fortes interactions sociales (services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres secteurs liés au tourisme). Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) ont ainsi souffert davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Au T4, la 2ème vague de contamination a conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité, puis à l'instauration de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays : Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie... L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure. Les gouvernements ont en effet cherché à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie). D'après les indicateurs avancés, cette stratégie semble avoir été relativement efficace. Selon la BCE, le repli de la croissance en zone euro devrait être autour de 2,8 % au T4 et de 7,3 % en moyenne en 2020.

Avec le lancement des campagnes de vaccination, la confiance s'est renforcée en zone euro, alors même que l'activité économique devrait être bien moins dynamique qu'attendu au S1. Face à la propagation de variants de la COVID-19 particulièrement contagieux, l'Europe est marquée en ce début d'année par des confinements plus stricts qu'à l'automne, qui pourraient se maintenir jusqu'en avril.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE

- **France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19**

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,8 % au T2 suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au T3 tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise (T4 2019). La croissance du PIB au T3 a ainsi atteint 18,7 % T/T mais a reculé de 3,9 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations au T4 a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre. Toutefois compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2. La perte d'activité est attendue à - 4 % au T4 et - 9,1 % en moyenne en 2020. Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021 (désormais à 4,1 % contre 5,4 auparavant). Depuis le 2 janvier, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h progressivement dans toute la France. Au-delà, l'accélération des hospitalisations semble rendre un troisième confinement inévitable.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE

- **Poursuite de la maîtrise des dépenses et contribution à l'effort de relance pour les collectivités**

Depuis le début du quinquennat, les actions du Gouvernement pour une maîtrise de la dépense publique ont donné des résultats : la croissance française s'est inscrite à 1,5 % en 2019, au-dessus de la moyenne de la zone euro, et le chômage est passé sous la barre des 8 % en métropole. La France est devenue le pays le plus attractif pour les investissements étrangers en Europe.

En matière de finances publiques, les trois premières années du quinquennat ont permis de baisser massivement les prélèvements obligatoires au bénéfice des Français, tout en consolidant une réduction importante du déficit public, qui était revenu à 2,1 % du PIB en 2019.

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur.

Avec une récession de – 10 % du PIB en 2020, la crise sanitaire a entraîné un choc économique sans précédent dans l'histoire de notre pays. L'impact de cette crise sur nos finances publiques est majeur, avec un déficit de 10,2 % attendu en 2020. Face à l'urgence, le Gouvernement s'est fortement mobilisé pour consolider nos capacités de lutte contre l'épidémie, soutenir les revenus des ménages, en particulier les plus vulnérables, les emplois et la trésorerie des entreprises, par le déploiement d'un ensemble de mesures d'urgence.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE

Le plan France Relance, d'un montant de 100 Md€, permettra le redressement de notre économie tout en préparant notre pays aux défis de demain. C'est cette ambition que porte le projet de loi de finances pour 2021. A court terme, France Relance permettra un retour au niveau d'activité d'avant-crise d'ici 2022. France Relance financera également des investissements qui placeront notre pays en position de force pour innover, moderniser et transformer son modèle économique et social afin de le rendre à la fois compétitif et durable.

L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.

Les mesures de soutien prises par le Gouvernement ainsi que le plan de relance contribueraient à une croissance forte en 2021 (+ 8 %) après une année 2020 en net recul en raison de la crise du coronavirus (- 10 %).

Après une forte augmentation en 2020 liée aux mesures d'urgence mises en œuvre pour répondre à la crise sanitaire et économique, le taux de croissance des dépenses publiques en volume serait ramené de + 6,3 % à seulement + 0,4 % en 2021.

En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3,5 points de PIB par rapport à 2020 (10,2 % du PIB).

CONTEXTE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE

Le projet de loi des finances pour 2021 confirme par ailleurs la volonté du gouvernement de baisser durablement les impôts pesant sur les ménages et les entreprises. Dans le cadre du plan de relance, cette stratégie est amplifiée par la mise en œuvre dès 2021 de la baisse des impôts dits « de production » sur les entreprises à hauteur de 10 milliards d'euros.

Selon le rapport d'orientation des finances publiques pour 2021, la logique partenariale enclenchée depuis 2017 avec les collectivités locales, pour les associer à l'effort de relance, continue de reposer sur un effort inédit de maîtrise des dépenses et de réduction du déficit public.

À partir de 2018, selon le programme de stabilité présenté pour les années 2018 à 2022, le Gouvernement fait reposer l'objectif de réduction de la dépense locale de 13 Md€ sur le quinquennat sur le principe de la contractualisation avec les collectivités territoriales, assorti de mécanismes de correction, et non plus sur une réduction unilatérale de la dotation globale de fonctionnement.

La démarche de contractualisation (contrats de Cahors) avec l'État, entreprise en 2018, a été suspendue en mars 2020 dans le contexte de crise. Pour 2021, la reprise de la démarche contractuelle doit être envisagée, afin d'associer les collectivités à la relance et à la maîtrise nécessaire des dépenses publiques.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE DE LA COMMUNE

- **Diminution des recettes**

Depuis plusieurs années, la dotation « fonctionnement » de l'Etat diminue alors que les dépenses (notamment salariales) augmentent mécaniquement. A titre d'exemple, pour notre commune, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a diminué de **59,30 %** entre 2011 et 2020 (soit -318 386,00 €), et de -12 813,00 € par rapport à 2019, et ce malgré la stabilisation du montant global de la DGF prévue. Cette nouvelle baisse s'explique par les mécanismes de dispositifs de péréquation et la contribution au redressement des finances publiques qui sont venus minorer la dotation forfaitaire de la commune. La baisse des dotations de l'État obère les marges de manœuvre financières des collectivités.

Conformément à l'engagement du Gouvernement, pour 2021, la dotation globale de fonctionnement est stabilisée mais les composantes péréquatrices sont renforcées.

Le Projet de Loi de Finances acte la suppression totale de la taxe d'habitation :

80 % des foyers fiscaux ne paient plus la taxe d'habitation en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La suppression de la taxe d'habitation s'inscrit dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité locale visant à en simplifier l'architecture tout en compensant intégralement les collectivités territoriales.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE DE LA COMMUNE

Le mécanisme compensateur de la perte de la taxe d'habitation en 2021 sera égal à la somme des trois termes suivants :

- le produit entre les bases communales de taxe d'habitation sur les résidences principales de 2020 et le taux de taxe d'habitation appliqué en 2017 sur le territoire de la commune ;
- les compensations d'exonérations de taxe d'habitation versées en 2020 à la commune ;
- le montant annuel moyen des rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences principales émis en 2018, 2019 et 2020 au profit de la commune.

En remplacement de la taxe d'habitation sur la résidence principale, les communes disposeront de l'actuelle part départementale de la taxe foncière. Ce nouveau « panier de ressources » sera effectif dès le 1^{er} janvier 2021.

Au niveau national, l'Etat compensera aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée. Un « mécanisme correcteur » viendra par ailleurs corriger les sur et sous-compensations d'une commune à l'autre.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE DE LA COMMUNE

- **Baisse des impôts de production en faveur des entreprises**

La méthode dite "comptable", qui sert à évaluer la valeur locative des établissements industriels, est révisée, afin de la rendre moins pénalisante. La réforme aboutit à une réduction de moitié de la valeur locative de ces établissements, se traduisant également par une diminution de moitié de leurs cotisations d'impôts fonciers.

L'Etat compensera aux collectivités territoriales la baisse des impôts de production. Le montant compensé sera calculé avec des taux gelés en 2020 et l'évolution des bases sera, de surcroît, ralentie. Les éventuelles augmentations de taux décidées ultérieurement ne seront pas compensées.

- **Pertes tarifaires induites par la crise sanitaire**

L'impact de la crise sanitaire sur les finances des collectivités territoriales est sujet à incertitudes. L'impact immédiat sur la trésorerie devrait se coupler à un effet à plus long terme sur les équilibres budgétaires globaux.

À très court terme, la crise sanitaire impacte surtout les recettes tarifaires des collectivités : cantines scolaires, équipements sportifs et culturels, redevances d'occupation du domaine public... Cela quand il leur faut continuer à assumer les coûts correspondants, en termes de dépenses de personnels ou d'investissement. Cette situation pose un problème de trésorerie immédiat, en grande partie surmontable, sauf dans des cas particuliers. A plus long terme, des difficultés d'équilibre budgétaire pourraient survenir.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE DE LA COMMUNE

- **Quelques autres dépenses de fonctionnement**

- L'augmentation des contrats de service et fourniture variable selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation.
- L'augmentation de la taxe foncière du fait de la revalorisation des bases consécutive à la construction de la maison médicale (+38,99 %).

FPIC : Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est le premier dispositif de péréquation horizontale. Compte-tenu du mécanisme de solidarité, la commune de La Rochette est contributeur au FPIC.

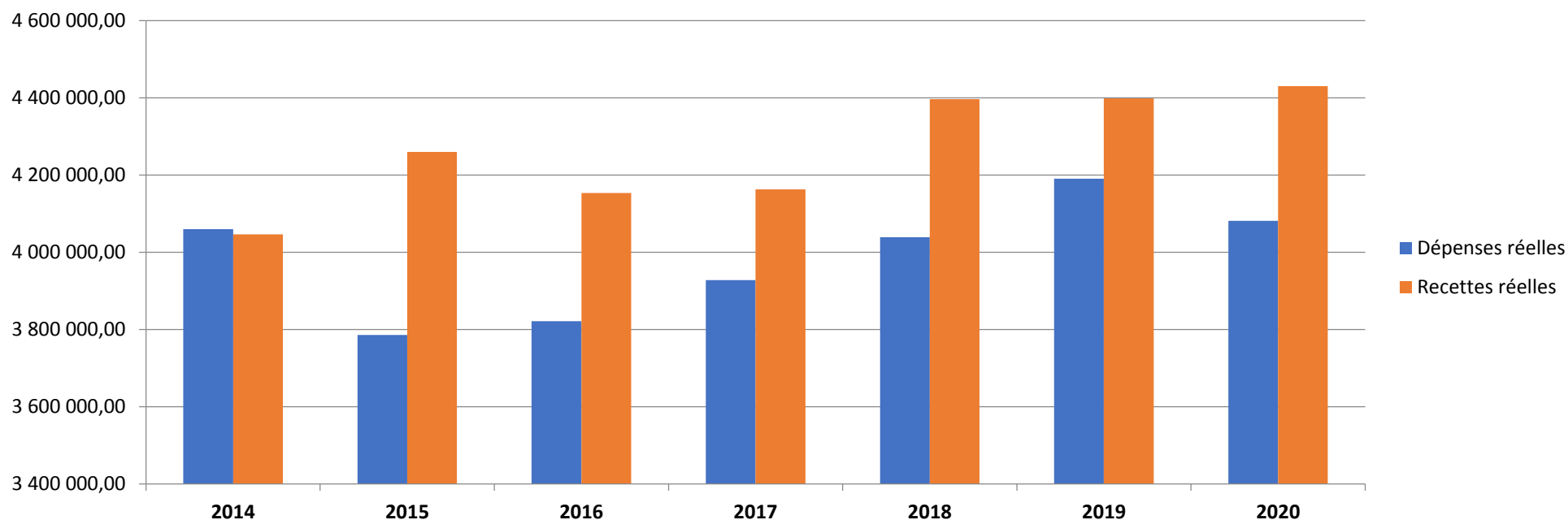
Le gouvernement souhaite maintenir l'architecture globale du dispositif et entend poursuivre l'effort de péréquation entre territoires engagé depuis plusieurs années. La répartition du fonds est marquée par une grande stabilité.

Pour la ville de La Rochette, son évolution était croissante entre 2012 et 2017. Une baisse de 2,97 % avait été constatée entre 2017 et 2018. En 2019, a été constaté une augmentation de 16,10 % malgré la stabilité annoncée. Pour 2020, le prélèvement affiche une baisse de 2,70 % (34 935 €).

ANALYSE RETROSPECTIVE 2020

- **Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement en euros**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles	4 059 843,90	3 785 462,43	3 821 551,93	3 927 997,31	4 038 780,12	4 190 579,32	4 081 501,82
Recettes réelles	4 313 875,15	4 259 799,33	4 153 310,96	4 162 919,85	4 396 441,45	4 398 438,71	4 430 185,82

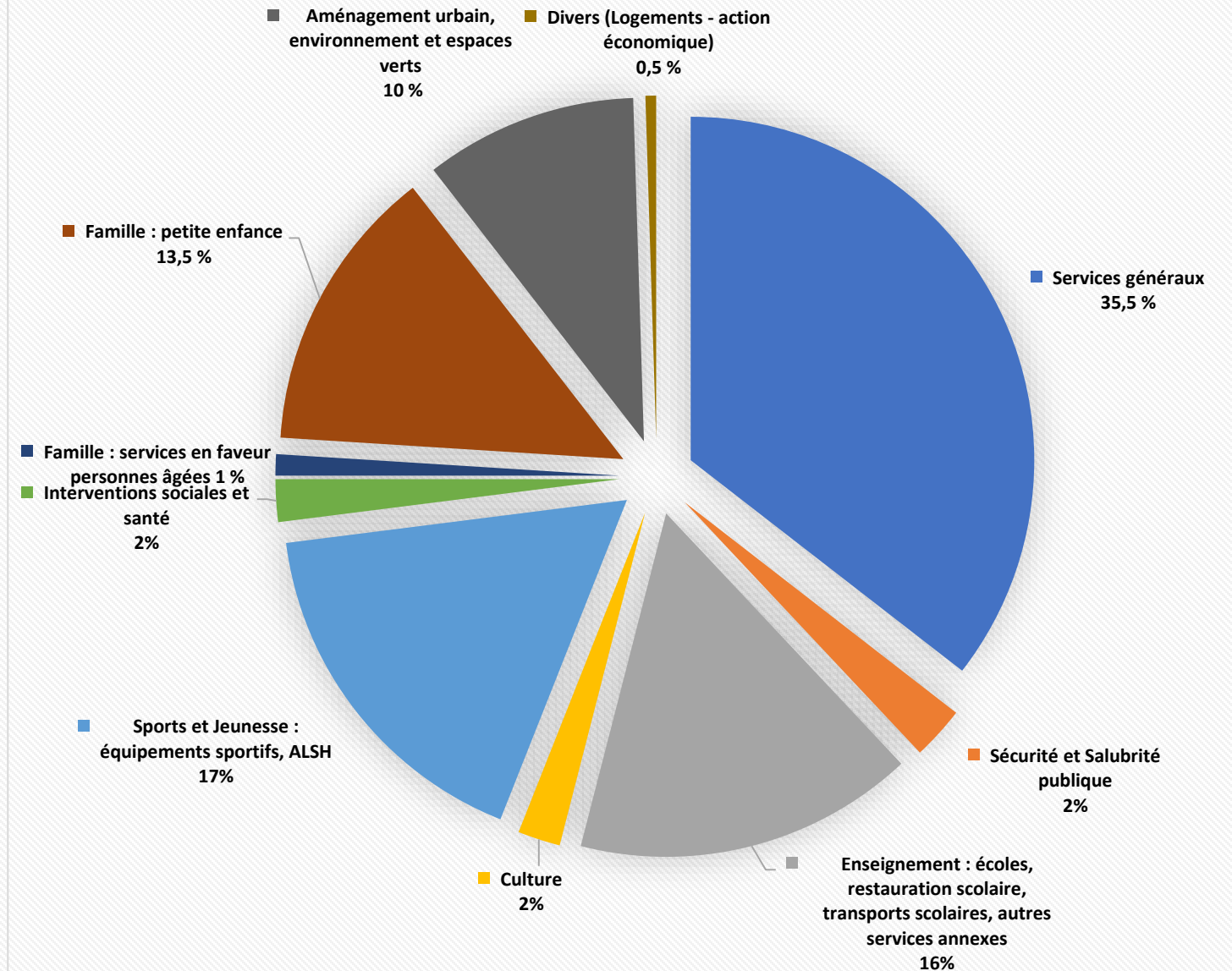


ANALYSE RETROSPECTIVE 2020

• Dépenses de Fonctionnement 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 PAR SERVICES		
Services généraux	35,5%	1 506 944,18
Sécurité et Salubrité publique	2,5%	106 324,45
Enseignement : écoles, restauration scolaire, transports scolaires, autres services annexes	16%	686 855,71
Culture	2%	99 809,26
Sports et Jeunesse : équipements sportifs, ALSH	17%	722 570,20
Interventions sociales et santé	2%	87 350,77
Famille : services en faveur personnes âgées	1%	30 713,11
Famille : petite enfance	13,5%	581 195,50
Aménagement urbain, environnement et espaces verts	10%	439 833,57
Divers (Logements - action économique)	0,5%	6 549,98
	100%	4 268 146,73

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 PAR SERVICES

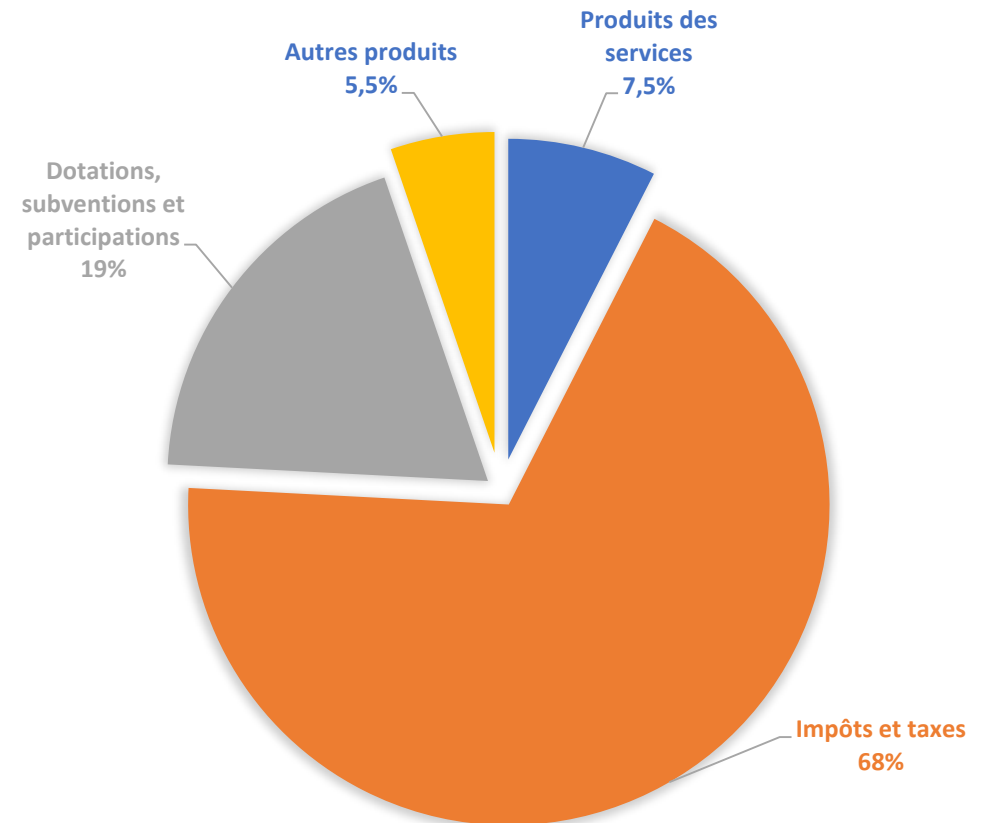


ANALYSE RETROSPECTIVE 2020

- Recettes de Fonctionnement 2020

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020		
Produits des services	7,5%	332 445,21
Impôts et taxes	68%	3 026 727,27
Dotations, subventions et participations	19%	839 025,27
Autres produits	5,5%	231 988,07
	100,00%	4 430 185,82

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020



ANALYSE RETROSPECTIVE 2020

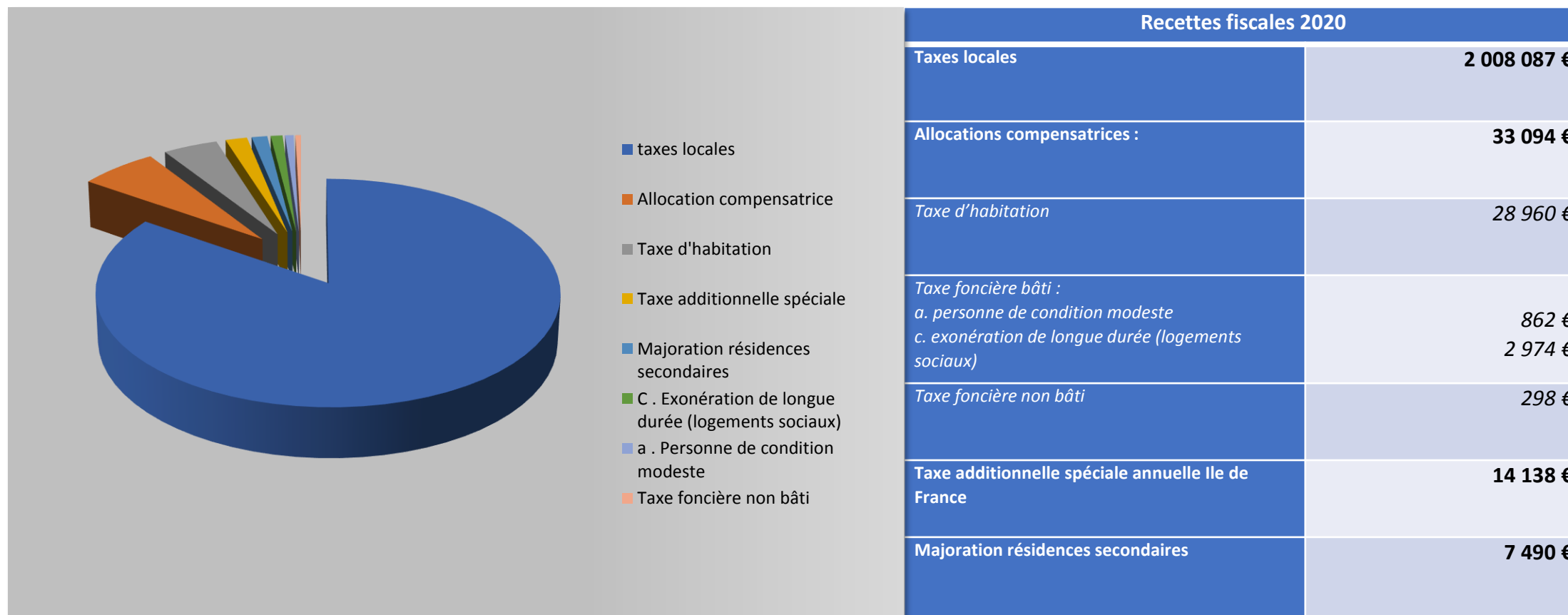
• Evolution des taxes locales en euros

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Total	Evolution
2015	762 466,00	894 490,00	17 707,00	1 674 663,00	+ 5,14 %
2016	809 751,00	939 650,00	17 811,00	1 767 212,00	+5,52 %
2017	852 373,00	978 308,00	15 105,00	1 845 786,00	+4,44 %
2018	882 914,00	1 018 304,00	17 201,00	1 918 419,00	+3,93 %
2019	909 750,00	1 044 467,00	16 984,00	1 971 201,00	+ 2,75 %
2020	927 080,00	1 063 250,00	17 757,00	2 008 087,00	+ 1,87 %

- *information sans produits majoration taxe habitation des résidences secondaires, FNGIR, taxe
- additionnelle spéciale annuelle Ile de France.
- * Données fiscalité directe locale (tableau-affiche n° 1288 M)

ANALYSE RETROSPECTIVE 2020

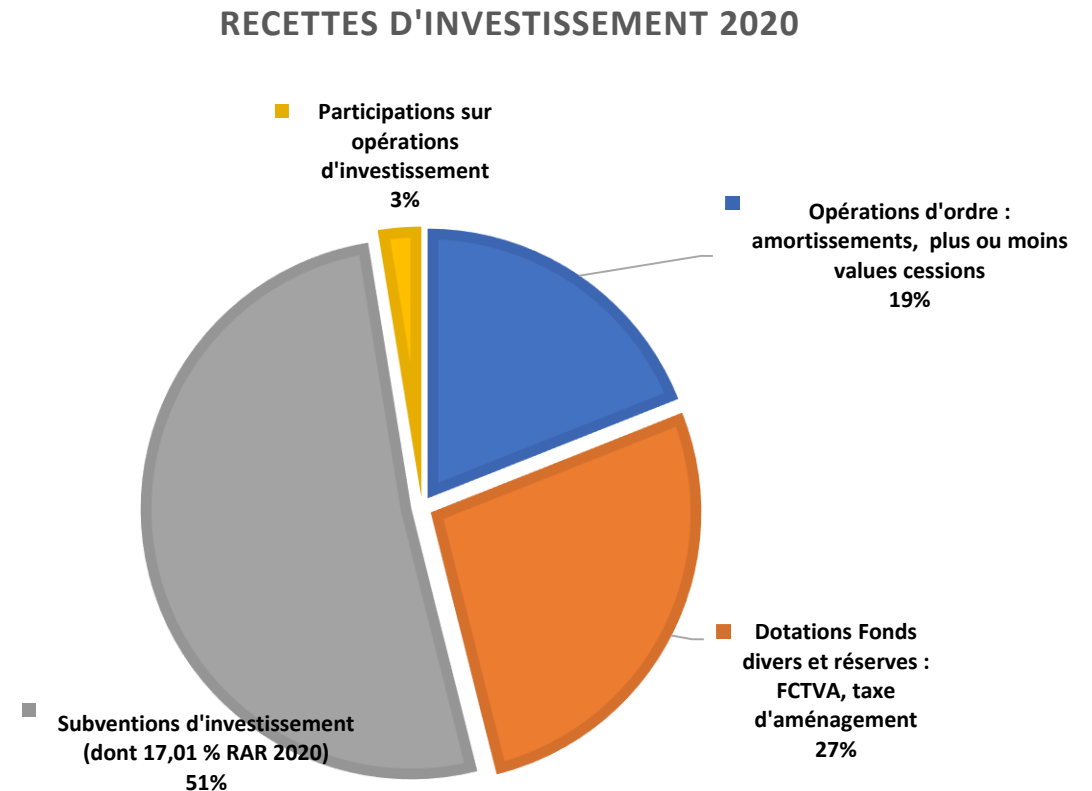
• Recettes, taxes et dotations



ANALYSE RETROSPECTIVE 2020

• Recettes d'investissement 2020

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020		
Compte administratif 2020		
Opérations d'ordre : amortissements, plus ou moins values cessions	19%	186 644,91
Dotations Fonds divers et réserves : FCTVA, taxe d'aménagement	27%	266 764,81
Subventions d'investissement (dont 17,01 % RAR 2020)	51%	505 180,01
Participations sur opérations d'investissement	3%	25 122,84
	100%	983 712,57

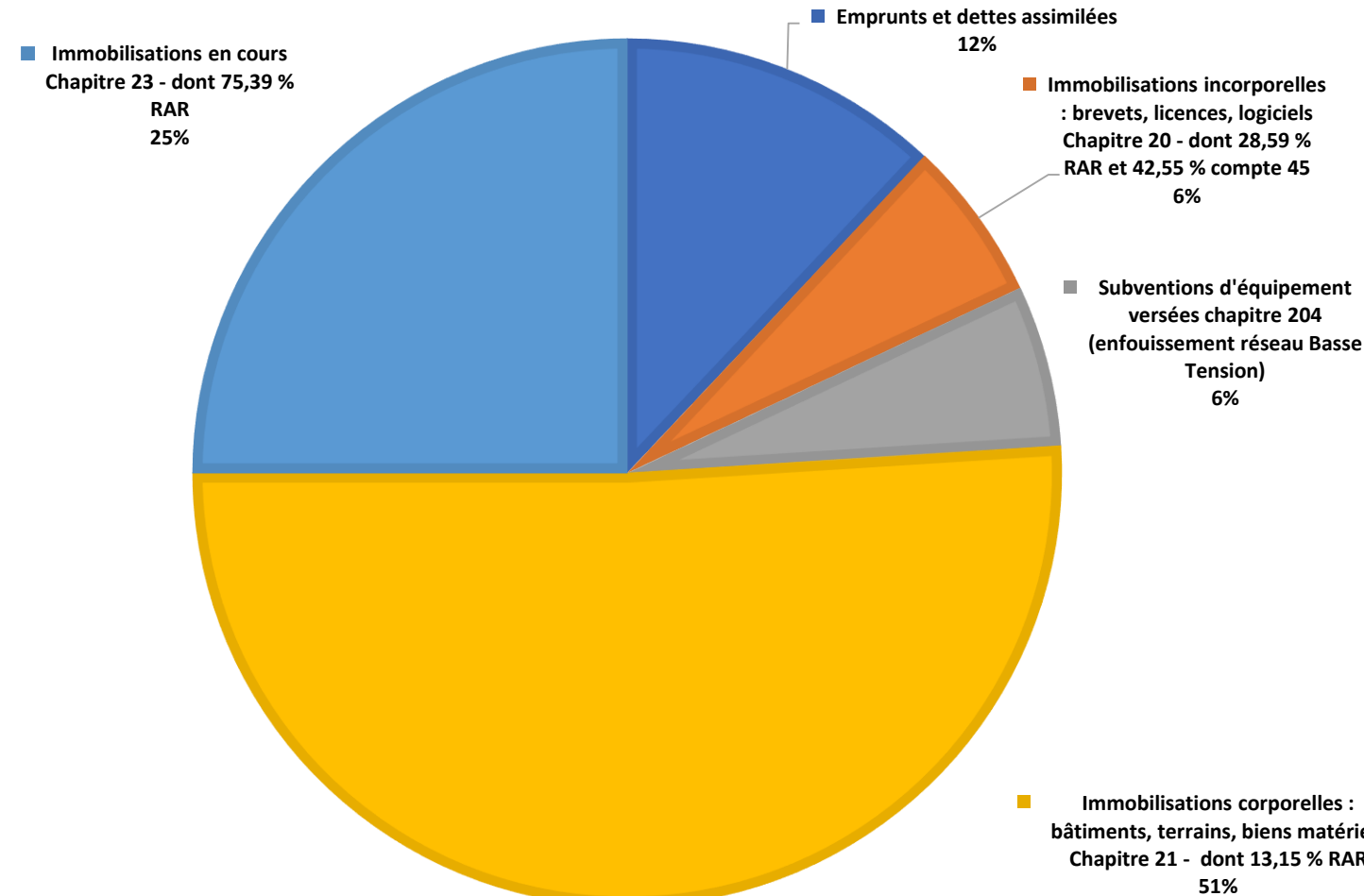


ANALYSE RETROSPECTIVE 2020

• Dépenses d'investissement 2020

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020		
Compte administratif 2020 avec RAR		
Emprunts et dettes assimilées	12%	119 769,87
Immobilisations incorporelles : brevets, licences, logiciels (dont 28,59% RAR) et 42,55% compte 45	6%	59 042,65
Subventions d'équipement versées	6%	66 201,29
Immobilisations corporelles : bâtiments, terrains, biens matériels compte 21 (dont 13,15% RAR)	51%	515 400,67
Immobilisations en cours (dont 75,39 % RAR 2020) compte 23	25%	248 836,71
	100,00%	1 009 251,19

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020



ANALYSE RETROSPECTIVE 2020

- Dépenses d'investissement **617 173,37€** incluant les restes à réaliser –Taux de réalisation des dépenses : 51,40%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020		
	CA 2020	
ADMINISTRATION GENERALE		
	1 727,10	logiciel courrier Odyssee Ingenierie (RAR 2019)
	3 982,80	Refonte site internet de la commune
	1 067,62	22 licences Microsoft office 365 pour élus
	287,82	réfrigérateur bureau Maire
	368,92	1 fauteuil CCAS
	258,24	chaise de bureau urbanisme
	6 342,00	Renouvellement parc informatique : 7 PC fixe + 3 PC portable + accessoires
	915,60	Remplacement téléphones mobiles (DST + Direction enfance)
	217,99	2 micros col de cygne pupitre
	1 492,80	6 bornes ILONA distributrices de gel - COVID 19
	10 070,19	Amélioration bâtiment hôtel de ville : rénovation de bureaux, remplacement d'une clim réversible, pose stores, remplacement porte secours
SERVICE POLICE MUNICIPALE		
	7 140,00	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (RAR 2019)
	129,60	Mise en ligne DCE vidéoprotection
MULTI-ACCUEIL LES PREMIERS PAS		
	302,35	Fauteuil infirmière
	3 630,63	Multi-accueil : pose de stores, ajout diffuseur alarme incendie jardin d'hiver
	2 497,42	Mobilier bâtiments maternel et élémentaire
	1 500,00	Défibrillateur
	1 008,00	Poubelles tri sélectif
	34 637,11	Réfection rampe d'accès, travaux chaufferie, rénovation totale espaces maternelle, porte d'entrée + travaux sol salle motricité
RESTAURANT SCOLAIRE		
	149,90	Laverie : centrale vapeur
ECOLE MATERNELLE MATISSE		
	1 730,33	Equipement de la bibliothèque école (bacs à livres, table, 12 chaises, 3 poufs)
	2 249,81	7 lits et matelas
	1 500,00	Défibrillateur
	1 397,88	Poubelles à pédale - protection Covid 19
	98,99	Disque SSD
	3 690,40	Sol souple autour des arbres, déclencheurs et sirène
	1 058,58	Remplacement ballon d'eau chaude (DM)
ECOLE ELEMENTAIRE SISLEY		
	1 588,00	Remplacement chalet cour récréation
	1 500,00	Défibrillateur
	138,78	Grande armoire et bac à livres mobile
	1 390,85	Stores et rideaux, remplacement pompe de relevage, déclencheur manuel, extension sonnerie sonnette, but de handball à sceller
CULTURE / COMMUNICATION		
	1 858,39	Bibliothèque : équipement de sécurité : module alarme ascenseur, ajout flash toilette handicapés

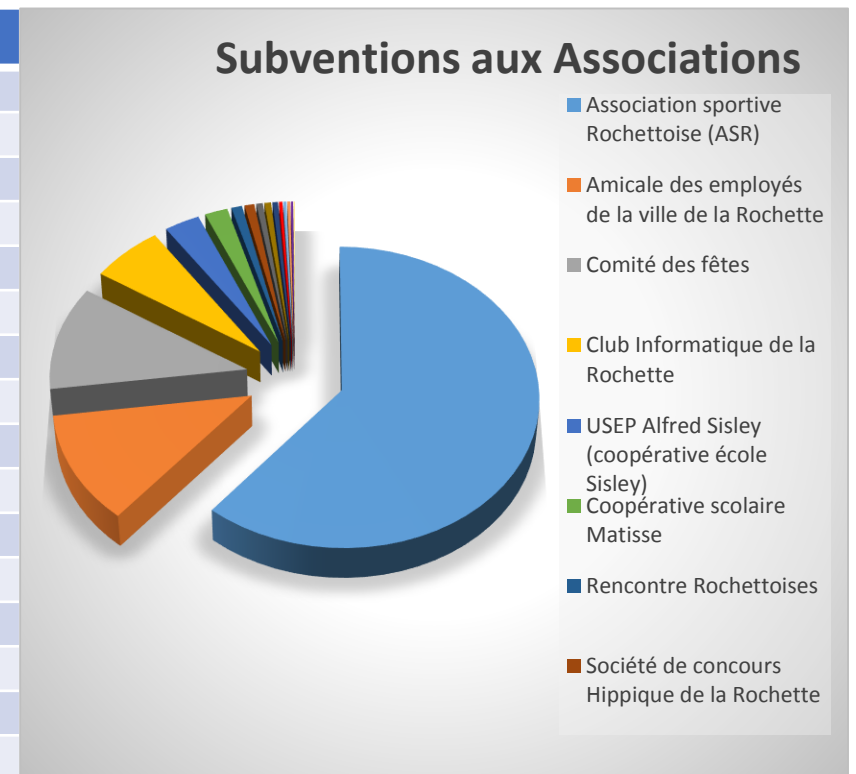
SERVICE TECHNIQUE		
	3 486,00	Matériel et outillage technique (débroussailleuse, souffleur, élagueuses, découpeuse voirie, motifs illumination, petits matériels dont perceuse, scie sauteuse, 3 écussons pour pavoiement, VDO pour Chronotachygraphe
	4 360,51	Acquisitions diverses mise en place "plan grand froid" Acquisitions diverses mise en place "plan canicule"
	66 201,29	Enfouissement des réseaux basse tension rue Paul Cézanne (RAR 2019)
	14 999,25	Enfouissement réseau éclairage public rue Paul Cézanne (RAR 2019)
	24 583,28	Enfouissement des réseaux communications électroniques rue Paul Cézanne (RAR 2019)
	25 122,84	Enfouissement des réseaux / part Melun
	14 748,00	Aménagement ENS bois Campouais/Pincevents
	1 224,00	Mobiliers et aménagements urbain (bornes, miroirs, panneaux signalisation)
	28 130,72	Eclairage public : remplacement 6 candélabres RD606 (RAR 2019) + remplacement mât dangereux PIN 050
	3 024,31	RAR 2019 Remplacement poteau d'incendie rue du Stade
	5 000,00	Remplacement véhicule CLIO
	6 480,00	RAR Révision du PLU/Règlement local de publicité
SPORTS		
GYMNASE HUARD		
	57 153,72	Gymnase Huard :Travaux de démolition tribunes et vestiaires extérieurs, travaux d'ordre électrique tribune suite dépose, éclairage piste du stade provisoire (dt RAR 2019 : 55 476,12)
	109 900,35	Gymnase Huard : travaux d'isolation, remplacement des façades vitrées, remplacement générateur aire chaud, remplacement blocs évacuation, renouvellement des filets pare-ballons, protection poteaux de baskets, dépose et repose coffret électrique de dérivation (dt RAR 2019 : 87 930,38 €)
GYMNASE TABOUROT		
	1 490,42	Local pétanque à Tabourot : remplacement système serrure anti-panique porte secours
	92 333,42	Gymnase Tabourot : reprise étanchéité, isolation, ravalement extérieur, travaux centrales sécurité incendie et électricité, remplacement façades vitrées, remplacement d'une porte, de deux radiants (dt RAR 2019 : 68 669,46)
TENNIS		
	3 516,48	Tennis : remplacement porte secours
LOGEMENTS COMMUNAUX		
	9 265,98	Logements rue Troyon : remplacement 2 chaudières
	1 425,76	Logement gardien gymnase Tabourot : volet roulant
	38 052,00	Logement 18 rue Claude Monet : remplacement toiture avec reprise d'une façade et des sous faces de la toiture
MAISON DES LOISIRS		
	259,99	gazinière vitrocéramique RAR 2019
	2 614,40	Pose de stores
MAISON MEDICALE		
	581,19	Fourniture et pose émetteur store cabinet infirmières et mise en place extincteurs phase 3
MILLE CLUBS		
	1 161,60	Alarme anti-intrusion (RAR 2019)
	1 058,58	Ballon d'eau chaude
PETITE SALLE DU VILLAGE		
EGLISE DU VILLAGE		
CIMETIERES COMMUNAUX		
	5 071,18	Réfection colombariums : création dalle béton et pose colombarium
SQUARES		
HALLE COUVERTE DU MARCHÉ		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		617 173,37

ANALYSE RETROSPECTIVE 2020

- Principales subventions accordées: **TOTAL SUBVENTIONS 2020 : 146 968 €**

40 500,00€ Subvention CCAS

Subventions aux Associations	
12 600,00€	Amicale des employés de la Ville de La Rochette
65 000,00€	Association sportive Rochettoise (ASR)
3 268,00€	USEP Alfred Sisley (coopérative école Sisley)
2 111,00€	Coopérative scolaire Matisse
300,00€	Amis de l'histoire de La Rochette
300,00€	Les Artistes de La Rochette
600,00€	Les Chats Libres de La Rochette
989,00€	Rencontres Rochettoises
6 700,00€	Club Informatique de La Rochette
12 000,00€	Comité des fêtes
600,00€	Association Tourne Sol
500,00€	Photo Club de La Rochette
900,00€	Société de concours Hippique de La Rochette
270,00€	Questions pour un champion
200,00€	Association de jeunes sapeurs-pompiers
130,00€	SPA refuge Vaux le Penil



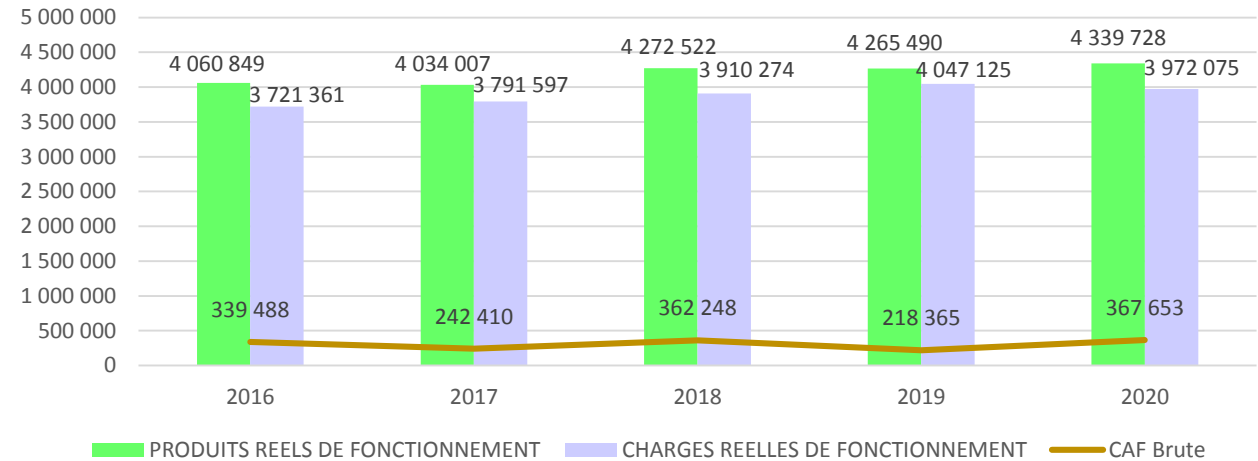
ANALYSE FINANCIERE

• Capacité Autofinancement et Epargne

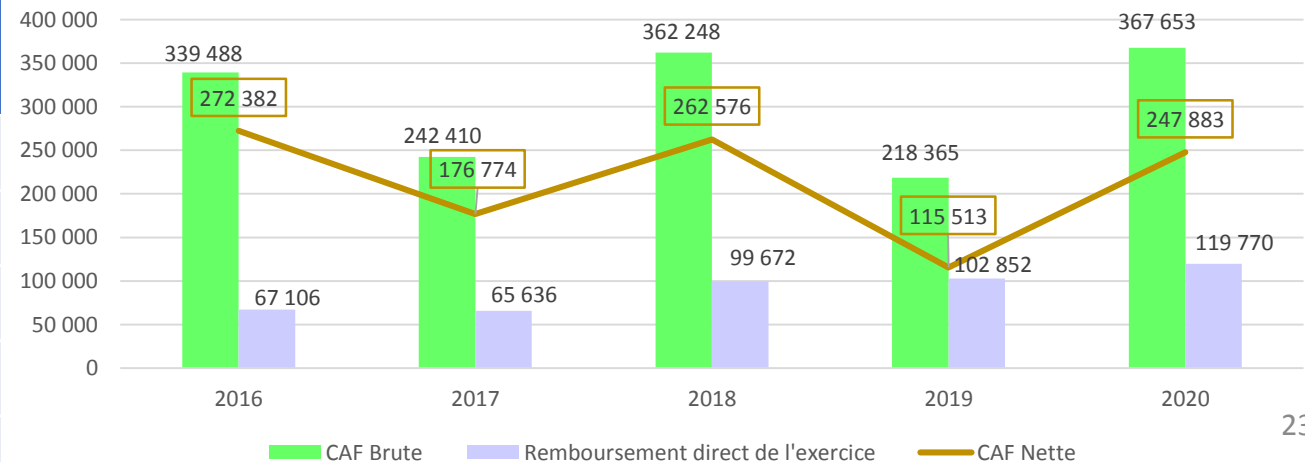
EVOLUTION CAF BRUTE			
	PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT	CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CAF BRUTE
2016	4 060 849	3 721 361	339 488
2017	4 034 007	3 791 597	242 410
2018	4 272 522	3 910 274	362 248
2019	4 265 490	4 047 125	218 365
2020	4 339 728	3 972 075	367 653

EVOLUTION CAF NETTE			
	CAF BRUTE	REMBOURSEMENT DIRECT DE L EXERCICE	CAF NETTE
2016	339 488	67 106	272 382
2017	242 410	65 636	176 774
2018	362 248	99 672	262 576
2019	218 365	102 852	115 513
2020	367 653	119 770	247 883

EVOLUTION CAF BRUTE



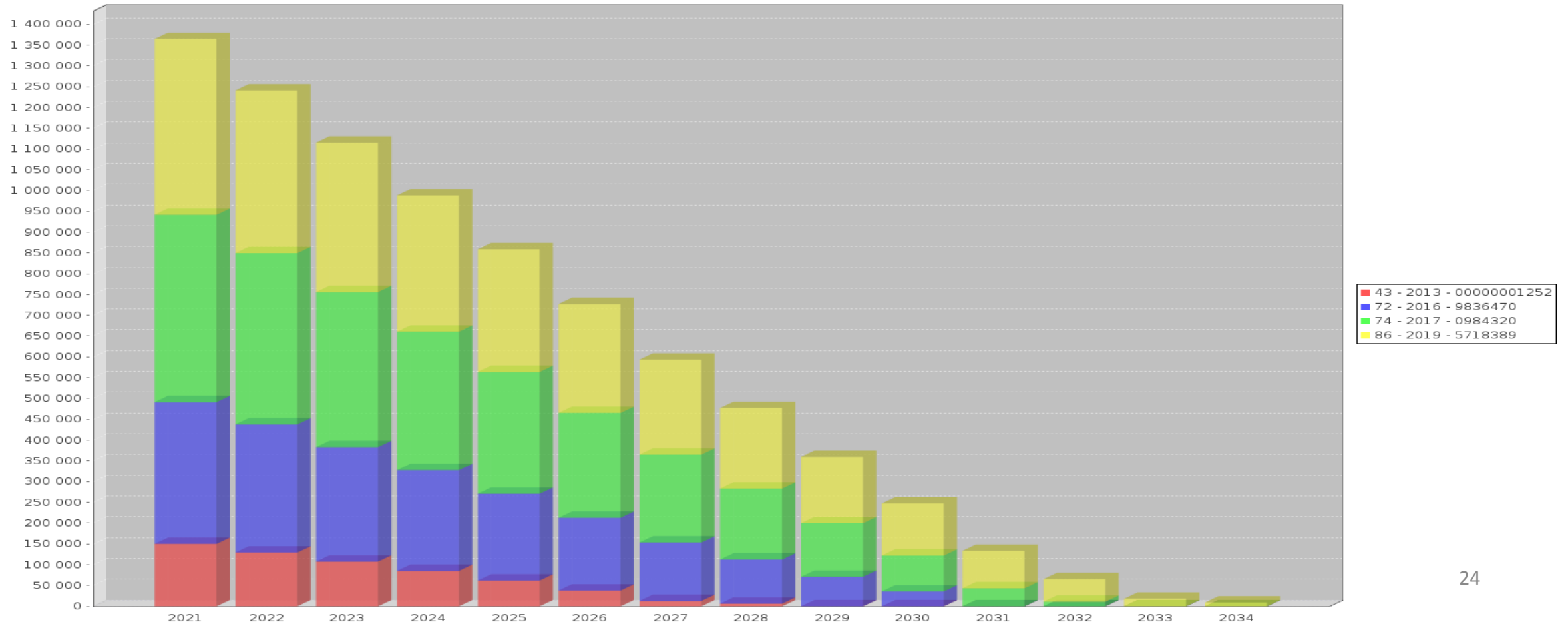
EVOLUTION CAF NETTE



ANALYSE FINANCIERE

- Le montant de la dette au 1^{er} janvier 2021 est de 1 486 351 €.

Organismes financiers	Objet	Montant de l'emprunt	Date début	Date fin	Taux
CAISSE EPARGNE	EMPRUNT TRAVAUX INV CABINET MEDICAL ET RESTAU SCOLAIRE	500 000	07/12/2016	05/11/2031	0,98
CAISSE D'ÉPARGNE	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2019	500 000	30/04/2019	25/04/2034	1,26
CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	EMPRUNT BOIS DU BARON CRCA	300 000	17/05/2013	17/05/2028	3,62
CAISSE EPARGNE ILE DE FRANCE P	EMPRUNT TRAVAUX INV EXT. ECOLE ET CRECHE	600 000	21/11/2017	05/12/2032	1,18

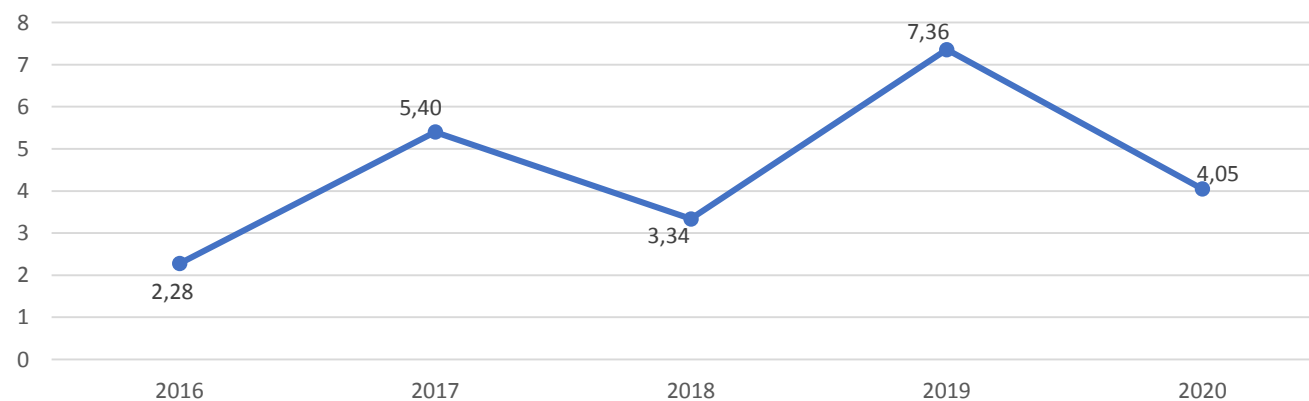


ANALYSE FINANCIERE

• Capacité désendettement

	CAPACITE DESENDETTEMENT	ENCOURS DETTE	CAF BRUTE	
2016	2,28	774 280	339 488	* Données trésorerie
2017	5,40	1 308 645	242 410	
2018	3,34	1 208 972	362 248	
2019	7,36	1 606 120	218 365	
2020	4,05	1 486 351	367 653	*recettes réelles : 4 354 966,87 € - produits de cessions 15 238 € - dépenses réelles : 3 972 075,47 €

Capacité désendettement



CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE

Source : Insee, RP2017 exploitation principale,

POPULATION ACTIVE	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	1 354	1 481	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	0	0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	66	30	1,1	4,7	2,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	299	157	6,5	23,3	11,5
Professions intermédiaires	238	302	11,9	28,1	11,0
Employés	127	271	14,1	20,9	5,5
Ouvriers	226	35	9,2	13,8	3,6
Retraités	254	421	0,0	0,4	63,3
Autres personnes sans activité professionnelle	144	263	57,3	8,9	2,2

PRESENTATION DES FOYERS

Source : Insee, RP2017 exploitation principale,

La commune de La Rochette –population majoritairement jeune: -60 ans/77,50% -30ans/40%

	Hommes	%	Femmes	%	TOTAL
Ensemble	1 643	100,0	1 769	100,0	3 412
0 à 14 ans	339	20,6	282	15,9	621
15 à 29 ans	357	21,7	381	21,6	738
30 à 44 ans	333	20,2	326	18,5	659
45 à 59 ans	287	17,5	341	19,3	628
60 à 74 ans	197	12,0	237	13,4	434
75 à 89 ans	106	6,4	169	9,5	275
90 ans ou plus	25	1,5	34	1,9	59
0 à 19 ans	443	27,0	404	22,9	847
20 à 64 ans	953	58,0	1 036	58,5	1 989
65 ans ou plus	247	15,0	329	18,6	576

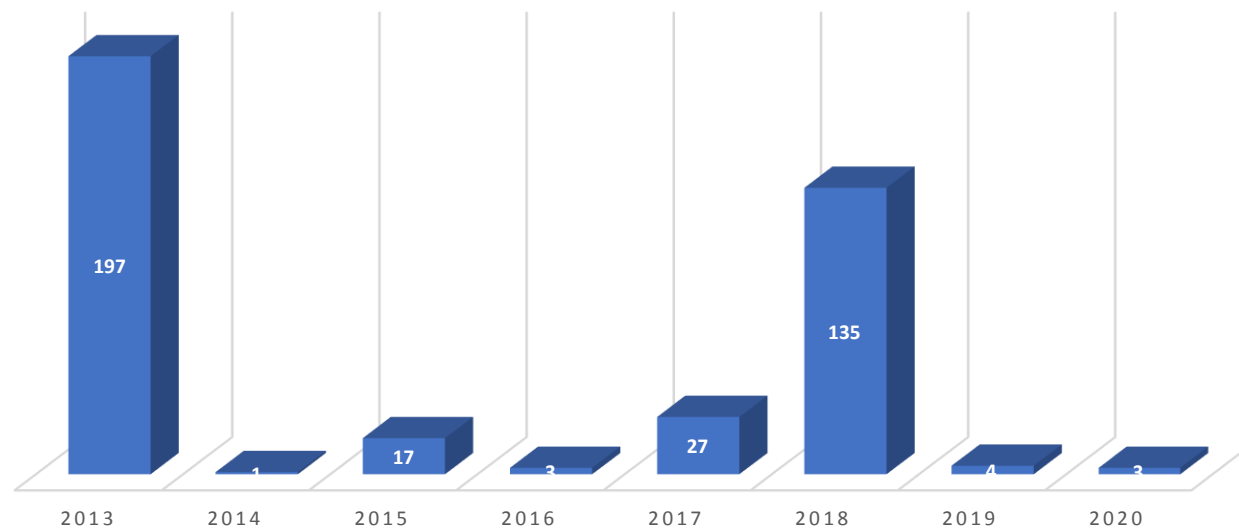
16/02/2021

SERVICE URBANISME

• Statistiques logements neufs

Années arrêtés accordés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
nombre de logements	197	1	17	3	27	135	4	3
Surface créée	17 880,00	0,00	760,82	399,70	695,26	10 001,53	731,66	457,26

NOMBRE DE LOGEMENTS NEUFS



SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Fréquentation des enfants sur l'accueil de loisirs en 2020

	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
	Enfants maternels	Enfants élémentaires	Enfants maternels	Enfants élémentaires	Enfants maternels	Enfants élémentaires	Enfants maternels	Enfants élémentaires	Enfants maternels	Enfants élémentaires	Enfants maternels	Enfants élémentaires	Enfants maternels	Enfants élémentaires	Enfants maternels	Enfants élémentaires	Enfants maternels	Enfants élémentaires	Enfants maternels	Enfants élémentaires	Enfants maternels	Enfants élémentaires
Accueil du matin	311	342	179	180	191	148	0	0	10	13	75	53	13	8	203	207	157	157	208	216	111	146
Temps du midi	1418	2349	768	1212	777	1171	0	0	87	122	542	795	121	159	1568	2296	962	1459	1615	2391	1008	1502
Accueil du soir (mater) études surveillées (élém)	551	1038	291	519	297	526	0	0	29	45	160	168	13	16	563	962	563	638	429	1013	298	663
Post-étude élémentaire		356		164		156		0		22		79		9		308		184		251		183
Mercredis Journée complète	151	134	79	74	75	68	0	0	14	5	45	22	16	8	145	151	60	72	79	90	75	85
Mercredis Demi-journée	11	36	9	19	7	19	0	0	0	0	0	1	0	0	6	20	3	5	3	4	4	6

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- **Propos introductif**

Comme évoqué en préambule de ce document, il est rappelé que pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Bien évidemment, au regard du sujet étudié, ces données relatives à la gestion des Ressources Humaines et l'évolution de la structure des effectifs pour l'année 2021 ne peuvent être appréciées que sous le prisme prévisionnel.

Rappelons par ailleurs que les éléments envisagés, quand bien même s'inscrivent-ils dans la continuité d'une action durable et soucieuse du dialogue social maintenu, doivent être discutés avec les partenaires sociaux dans le cadre des instances légales prévues par la Loi.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- **Éléments d'appréhension**

Il convient d'utiliser comme support le bilan social de l'année 2019, dernier document global officiel présenté en Comité Technique et validé par les représentants du personnel, comme les textes statutaires l'imposent. Le bilan social est effectué toutes les années impaires.

- **1. Présentation structurelle des effectifs et évolution potentielle**

Nombre d'agents de la Collectivité						
	2019		2020		2021	
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	52	84,08%	51	82,37%	52	79,73%
Agents non titulaires permanents en ETP	9,84	15,91%	10,91	17,62%	12,96	20,26%
Agents non titulaires en ETP (vacataire)		%		%		%
Effectif total tous statuts confondus	61,84	100%	61,91	100%	64,96	100%

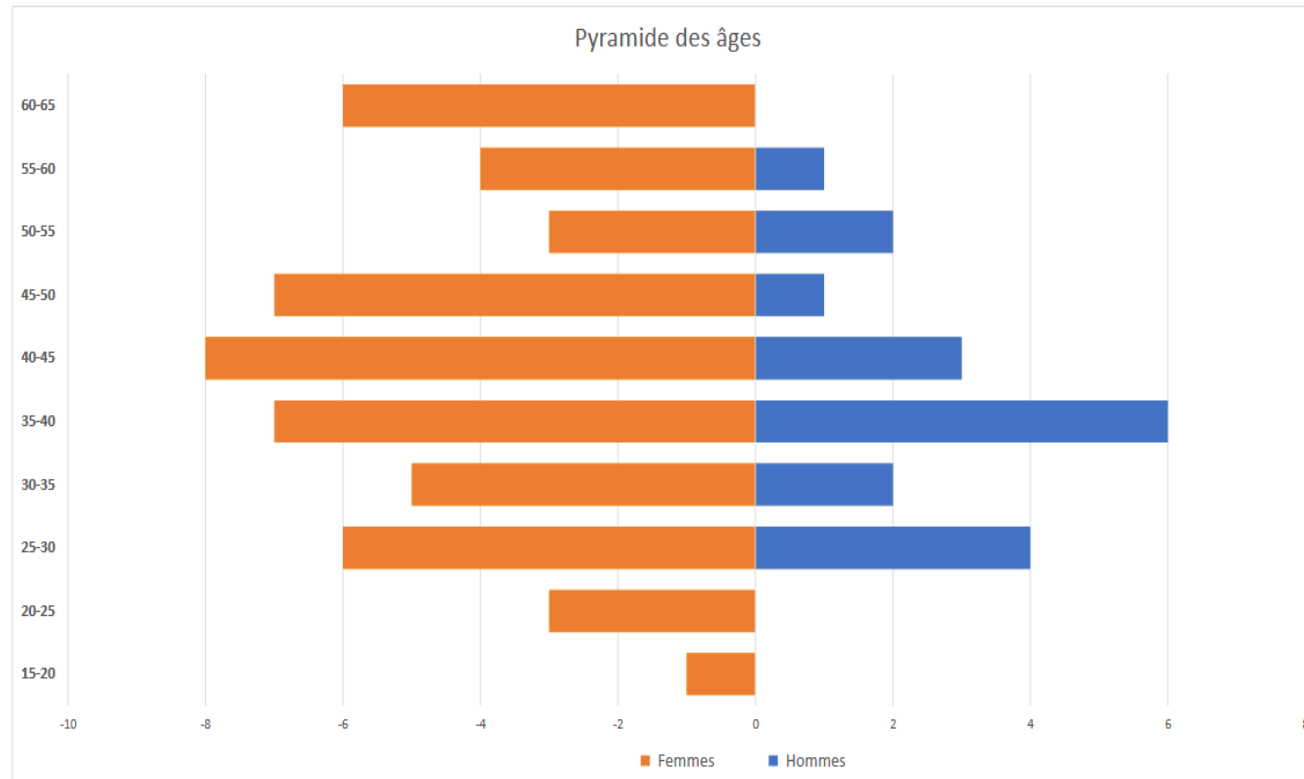
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 1. On peut noter que la majorité des agents de la ville sont titulaires de la Fonction Publique. On note la stabilité des effectifs avec une volonté municipale de résorber les emplois dits précaires en stagiairisant progressivement les agents contractuels ou relevant de contrat de droit privé. La commune poursuit donc la dynamique engagée depuis de nombreuses années visant à rejoindre les taux de répartition nationales et de résorption de l'emploi précaire. Ces dispositions seront poursuivies. On note que l'évolution prévisionnelle 2021 est faible.
- 2. **REPARTITION DES EFFECTIFS PAR SEXE**

Catégorie	Nombre d'agents	Répartition par sexe en %
HOMMES	19	27,54%
FEMMES	50	72,46%
TOTAL	69	100,00%

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 3. Pyramide des âges



SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

• 4.L'évolution du temps de travail

Les cycles de travail adaptés aux besoins du service seront également en 2021. Il sera tenu compte à la fois du désidérata des agents, tentant d'agencer au mieux la vie privée et vie professionnelle des agents, et nécessités des services publics rendus à la population. Selon les situations individuelles des agents, de leurs sollicitations et en fonction des impératifs de qualité et de maintien du service public, une étude au cas par cas sera maintenue pour chaque agent demandeur. Toute demande de temps partiel en 2020 a pu ainsi être accordée à tous les agents demandeurs.

EVOLUTION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 2017 à 2020

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Nombre d'heures travaillées	114 782	117 009	119 187	121 151
Evolution en % / année 2017		1,94%	3,84%	5,55%

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- **8. Plan de Formations/Formations suivies 2018-2019-2020**

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION 2018-2020:

AXE 1: Articuler les priorités de formation avec les projets de service

AXE 2: Enrichir les compétences des agents face au contexte législatif évolutif

AXE 3: La Santé et sécurité au travail: l'affaire de tous

AXE 4: L'évolution du Pôle enfance et le développement des compétences.

AXE 5: Appréhender autrement la formation

Le personnel communal a pu bénéficier de 122 formations de 2018 à 2020.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9. Données sociales

- Accidents du travail

Bilan des accidents du travail - année 2020

Nombre d'AT déclarés en 2020	% des agents ayant eu un accident au cours de l'année 2020	% des agents ayant eu un accident au cours de l'année 2020 et qui se sont arrêtés
4	5,63%	2,82%

- Prévention et risques professionnels

-La Collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels depuis novembre 2019.

-La Collectivité a dépensé 930€ de fauteuils en faveur de l'amélioration des conditions de travail.

- Relations sociales

3 agents grévistes en 2020.

- Adhésion au CNAS

Depuis septembre 2010, la ville a adhéré au CNAS. Le coût annuel par agent adhérent s'élève à 212€. Total des prestations versées en 2020 par le CNAS 7 518€.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- **10.L'évolution des rémunérations**

Introduction:

La rémunération du fonctionnaire est définie, pour les trois Fonctions Publiques, à l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires qui dispose que «les fonctionnaires ont droit après service fait, à une rémunération comprenant le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire».

On entend par traitement indiciaire le montant du traitement versé par référence au grade et à l'échelon détenu par l'agent, sans prise en compte du régime indemnitaire. Cette donnée est donc strictement liée au statut des agents et à leur progression de carrière.

Concernant le régime indemnitaire, il faut souligner qu'il représente en moyenne 20% du total des rémunérations brutes. La Nouvelle Bonification Indiciaire est versée quant à elle à une faible partie des effectifs, celle-ci étant octroyée automatiquement selon la nature des fonctions exercées.

Concernant le versement d'heures supplémentaires, celles-ci concernent certains agents, dont les missions s'étendent en soirée et le week-end.

Il existe en sus des indemnités dites de droit tel le supplément familial, ou l'indemnité de résidence.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- **11.Au-de là: 2020 et 2021: les prévisions:**

Sur le plan de la stratégie RH de la Collectivité de La Rochette, les mesures entamées et poursuivies en 2020, seront finalisées pour certaines d'entre elles en 2021, et poursuivies en 2020 et 2021.

La stratégie RH ne sera pas remise en cause tenant compte de l'efficacité actuelle du système mis en place.

Toute mesure sera, davantage analysée à la prise de décisions, néanmoins, il peut être affirmé:

- La volonté à maintenir les avantages sociaux pour le personnel de la ville de La Rochette, le CCAS.
- La volonté à poursuivre le développement du plan de formation des agents,
- La volonté à maintenir une politique de gestion rigoureuse de la masse salariale des agents,
- La volonté à conforter les pratiques de mutualisation et de synergie intra et extracommunales,
- La volonté de conforter les situations de précarité que connaissent les travailleurs dits pauvres par le maintien d'un régime indemnitaire complémentaire et mérité.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- **Augmentation des dépenses**
- **Des hausses, plus ou moins quantifiables au jour d'aujourd'hui, sont à prévoir :**

Au-delà des bouleversements « financiers » liés à la crise sanitaire, dont on ne sait aujourd'hui quelle en sera l'issue et qu'il convient d'anticiper, la collectivité devra appréhender dans la construction de son budget 2021 les variables qui influent sur l'évolution des dépenses, notamment :

La hausse des charges de personnel due en partie à l'effet des mesures salariales intervenues dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, à l'évolution des carrières (ancienneté, avancement de grade et d'échelon...), et de fait, à la revalorisation des cotisations.

A compter du 1^{er} janvier 2021, une nouvelle mesure :

L'instauration de l'indemnité de précarité :

Une indemnité de fin de contrat est créée pour la fonction publique. Elle permet de compenser la précarité de la situation de certains agents contractuels de droit public.

La nouvelle disposition s'inspire de l'indemnité de fin de contrat versée à certains salariés du secteur privé : les agents titulaires d'un contrat d'une durée inférieure ou égale à un an bénéficient d'une indemnité de fin de contrat dès lors que leur rémunération est inférieure à un plafond fixé par voie réglementaire. Cette indemnité est égale à 10 % de la rémunération totale brute versée au salarié.

Dès 2021, la commune devra donc s'approprier ce nouveau dispositif et anticiper son coût sur les dépenses de personnel.

La tendance observée quant aux frais de personnel sur la période 2016 à 2020, est une augmentation annuelle d'environ 2 à 2,5 %.

LES OBJECTIFS POUR L'EXERCICE 2021

Population 2020-chiffres INSEE- 3 853 habitants.

- **OBJECTIFS:**

- Finaliser les programmes d'investissements structurants engagés
- Poursuivre l'action de modernisation du patrimoine communal : voirie, bâtiments, éclairage public
- Assurer un développement urbain raisonné
- Promouvoir des actions de développement et d'économie durable
- Contenir les dépenses de fonctionnement
- Aucun nouvel emprunt en 2021

LE PROGRAMME PLURIANNUEL –PPI-

- Estimation des dépenses d'investissement sur la période 2021 en 1 046 841,53€ TTC

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021		
ADMINISTRATION GENERALE		
LOGICIELS :		
	3 040,29	logiciel courrier Odyssee Ingénierie (RAR 2020 : 3040,29 €)
	7 290,00	logiciel urbanisme Operis (RAR 2020)
MOBILIER		
	6 500,00	aménagement bureaux RDC
	300,00	Destructeur papier RH
EQUIPEMENT DES SERVICES		
MATERIEL DE BUREAU / INFORMATIQUE :		
	3 026,46	RAR 2020 : 3PC portable, 2 Webcam avec micro + 2 ensembles clavier, souris, station d'accueil
	1 419,60	RAR2020 renouvellement téléphones
	300,00	destructeur papier
	500,00	Fauteuil de bureau compta
	3 000,00	Renouvellement photocopieur Compta
PATRIMOINE		
	57 558,00	Acquisition de 5 lots parcelle AC n° 2 - 75 rue H. Daumier
	1 500,00	Défibrillateur locaux de la mairie
SERVICE POLICE MUNICIPALE		
	840,00	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (RAR 2020)
	186 034,20	Installation et travaux de génie civil RAR 2020 : 186 034,20
	1 200,00	panneaux vidéo protection
	2 700,00	caméra piéton
	600,00	armement (nouvel agent)
	150,00	portable patrouille
	1 200,00	PVE (PV électronique)
LOGICIELS :		
	6 552,00	RAR 2020 : migration + paramétrage nouveau logiciel Berger Levraut BL.Enfance
MULTI-ACCUEIL LES PREMIERS PAS		
MOBILIER/EQUIPEMENT		
	5 000,00	porte d'entrée
	2 700,00	Lave vaisselle professionnel (provision panne)
	160,00	Téléphone portable professionnel
ENTRETIEN BATIMENT		
	2 994,24	RAR 2020 : Visiophone pour contrôler l'accès à la crèche
	5 000,00	Porte chaufferie
MATERIEL DE BUREAU / INFORMATIQUE :		

A.L.S.H. CENTRE L'ESCARGOT		
	2 528,07	RAR 2020 meubles de rangement tables et chaises pour bâtiment élémentaire
	6 855,00	Tables et chaises
	1 300,00	Bureau suivant recommandations CHSCT
	712,00	Téléphones portables
	3 066,00	Copieurs multifonctions couleur
ENTRETIEN BATIMENT		
	7 119,00	réfection toiture bidim
	10 000,00	Remplacer les points d'eau des toilettes et des salles d'activités, création d'une douche pour les enfants
	7 500,00	Refaire éclairage extérieur
	30 000,00	travaux rampe suite infiltration d'eau
RESTAURANT SCOLAIRE		
MOBILIER/EQUIPEMENT		
	3 062,88	fontaines à eau
	30 756,00	Vitrines réfrigérées, bain marie et self
ENTRETIEN BATIMENT		
ECOLE MATERNELLE MATISSE		
MOBILIER/EQUIPEMENT		
	9 726,00	équipement nouvelle classe
MATERIEL DE BUREAU / INFORMATIQUE :		
ENTRETIEN BATIMENT		
	1 902,91	RAR 2020 : rideaux d'occlatation pour création dortoir étage.
ECOLE ELEMENTAIRE SISLEY		
MOBILIER / EQUIPEMENT		
	800,00	portes vélos CME
	730,00	But de Handball à sceller
	2 500,00	meubles pédagogiques pour les classes
	340,00	Réfrigérateur sous plan (pour PAI et poches de glace)
MATERIEL DE BUREAU / INFORMATIQUE :		
	800,00	Imprimante couleur
	320,00	Fauteuil direction
	4 008,00	photocopieur multifonctions couleur A3
ENTRETIEN BATIMENT		
	114 000,00	Réfection des toilettes cycle 3
	12 000,00	étude réfection toilettes
	5 000,00	Changement des gouttières côté cours (phase 1)
	5 000,00	Changement des gouttières côté cours (phase 2)
CULTURE / COMMUNICATION		
MOBILIER		
	700,00	Chaises visiteurs
ENTRETIEN BATIMENT		
MATERIEL DE BUREAU / INFORMATIQUE :		
	500,00	Appareil photo
	915,00	2 lecteurs codes barres
SERVICE TECHNIQUE		
MATERIEL DE BUREAU / INFORMATIQUE :		
	1 224,00	RAR 2020 : Copieur fax
	1 700,00	3 chrombook tablettes
ENTRETIEN BATIMENT ATELIERS		
MUNICIPAUX		
	90 000,00	Réparation toiture CTM
OUTILLAGE TECHNIQUE		
AMENAGEMENTS RESEAUX / VOIRIES / BOIS		
	122 747,00	Enfouissement des réseaux BT, EP et CE rue Corot 1ère tranche*
	6 625,55	Gymnase Huard : renouvellement des filets pare-balls RAR 2020 : 3 625,55 € remplacement blocs de secours et évacuation

	40 000,00	Travaux de voirie rue de Cézanne
	6 100,00	Remplacement poteaux à incendie 16 et 17
	3 482,40	RAR 2020 9 panneaux 6 barrières 2 distributeurs
	6 500,00	Mobiliers et aménagements urbains bornes miroirs panneaux signalisation
	2 765,24	RAR 2020 remplacement mât suite accident RD 606
	11 200,00	Éclairage public remplacement lampes RD 606
	90,00	Nichoires et hôtel à insectes
	27 852,90	RAR 2020 acquisition nouveau véhicule de police municipale et équipements
	25 000,00	Remplacement véhicule PIAGGIO
	21 190,00	Reprise sur taxe d'aménagement PC modificatif SCI Arthéo
GYMASE HUARD		
	738,00	RAR 2020 mission contrôle andict
	3 625,55	RAR 2020 remplacement blocs secours évacuation
	3 000,00	Renouvellement des filets pare-ballons
	6 600,00	Éclairage piste du stade- définitif
GYMNASE TABOUROT		
	5 300,00	Chariot tapis
	3 300,00	Filet Tir à l'arc
TENNIS		
	10 495,00	clôture et portillon
	2 800,00	Changement 3 fenêtres
	1 300,00	Changement skydom
LOGEMENTS COMMUNAUX		
ENTRETIEN LOGEMENTS		
	5 913,00	Logement gardien gymnase Tabourot : RAR 2020 fourniture et pose VMC
	5 000,00	Logement gardien gymnase Huart : changement vitrage véranda
MAISON DES LOISIRS		
MAISON MEDICALE		
MILLE CLUBS		
ENTRETIEN BATIMENT		
	2 000,00	Changement du frigo HS
PETITE SALLE DU VILLAGE	2 600,00	Mise en place d'un sol souple
EGLISE DU VILLAGE		
	30 800,00	Réfection pan de toiture côté rue
	8 000,00	réfection électrique
	1 200,00	alarme intrusion
CIMETIERES COMMUNAUX		
EQUIPEMENT DES CIMETIERES		
	7 435,77	RAR 2020 : phase 2 dépose colombariums existants et réalisation dalle béton / pose et fourniture 2 plaques colombarium
	4 220,02	RAR 2020 : réfection partielle toiture abris cimetière
	1 850,00	Fleurissement cimetière : installation de bacs
	10 000,00	Reprises de concession
SQUARES		
	1 407,00	plantations arbres CME
	3 700,00	Square Saint-Paul : nouveaux jeux
	4 000,00	square mairie: nouveau jeu
HALLE COUVERTE DU MARCHÉ		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 046 841,53

16/03/2021

CAPACITE DE FINANCEMENT PREVISIONNELLE

(1) Capacité de la commune à financer par son fonctionnement courant ses opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipements)

(2) Capacité de la commune à financer ses dépenses d'équipements après s'être acquittée de la dette d'investissement (ressources propres de la Commune)

En millions d'euros	2019	2020	2021 prévisionnel
Recettes de fonctionnement	4,27M€	4,34M€	4,37M€
Dépenses de fonctionnement	4,05M€	3,97M€	4,15M€
Résultat de l'exercice (fonctionnement et investissement)	0,04M€	0,16M€	0,04M€
Capacité d'Autofinancement Brute (1) (épargne brute)	0,22M€	0,37M€	0,22M€
Remboursement du capital	0,10M€	0,12M€	0,12M€
Capacité d'Autofinancement Nette (2) (épargne nette)	0,12M€	0,25M€	0,10M€

**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
ET
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
2021**



VILLE DE LA ROCHETTE